Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-213503477-20251217-DELIB2025074-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 décembre 2025, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 11 décembre 2025 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction : 23** **Présents : 19**

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1ère Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3ème Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5ème Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6ème Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda M. JUGUET François-Xavier.

Membres absents excusés : M. TRUFFAULT Gérard ; M. PIPARD Vincent : pouvoir donné à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BAZIN Rémi : pouvoir donné à M Bruno DELVA ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2025 – 074

OBJET : CARREFOUR DES HAUTS D'IZE - TRAVAUX DE SECURISATION – SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le Maire expose :

La réalisation d'un aménagement visant à sécuriser le carrefour des Hauts d'Izé a reçu un accord de principe des services du département qui ont également indiqué qu'une reprise structurelle de la bande de roulement, vers la route de Marpiré sur 20m, était programmée, sous réserve de validation par la commission permanente en mars – avril. L'intervention de la commune est donc conditionnée à l'intervention préalable du Département.

Cet aménagement est éligible à une éventuelle subvention du Département au titre des amendes de police : Maitrise d'œuvre (1959,50€ HT - 2351,40€ TTC) + travaux (9 560€ HT 11 472€ TTC). La demande est à formuler pour le 30.01.2026, elle sera étudiée par la commission permanente en juin – juillet 2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de police auprès du conseil départemental pour la réalisation d'un aménagement visant à sécuriser le carrefour des Hauts d'Izé.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant la mise en oeuvre de cette délibération.

MAIRIE DE VAL D'IZE 35 (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA